



PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2025

Date de convocation : 30 janvier 2025

Date d'affichage sur le site internet de la commune :

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre février, à 20 heures et 30 minutes le Conseil municipal de Saint-Aubin, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Pierre-Alexandre MOURET, Maire,

Monsieur Serge BLIN, Madame Sophie CAMPISCIANO, Madame Françoise BALTHAZARD, Adjointes au maire,

Monsieur Zaïme ALI-BELHADJ, Madame Dominique GUILLAN, Monsieur Rémi JEANNOT, Monsieur Benoit JULIENNE, Madame Marie-France LAUNET, Monsieur Claude PREVOST, conseillers municipaux

Etaient absents excusés représentés :

Madame Pascale BEAUCHENE, par Madame Dominique GUILLAN

Monsieur Valentin BLOT par Madame Françoise BALTHAZARD

Madame Martine MONTARON par Monsieur Rémi JEANNOT

Etaient absent :

Monsieur Pascal AMBROISE,

Madame Sandrine MOURET

Secrétaire de séance :

Monsieur Benoit JULIENNE

Administration :

Madame Anne-Gaëlle BIRON

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

Pouvoir : 3

A 20h35 le quorum étant atteint, Monsieur Pierre-Alexandre MOURET, Maire, déclare la séance ouverte.

M. Benoit JULIENNE est nommé secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 19 novembre 2024.
 - Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 03 décembre 2024.
 - Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre 2024.
-
1. Modification composition commission Vie Associative
 2. Renouvellement adhésion à l'association Nord Ouest Autonomie (NOA) – Année 2025
 3. Renouvellement adhésion à l'association Terre et Cité du Plateau de Saclay pour l'année 2025
 4. Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025 pour les travaux de rénovation thermique de l'école maternelle les Alouettes
 5. Demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025 pour les travaux de rénovation énergétique de la Salle polyvalente de la colombe
-
- Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en application de la délégation de compétences (délibération 2020-05-27-11 du 27 mai 2020)
 - Questions diverses

❖ Délibération :

2025-02/01

OBJET : Modification composition commission Vie Associative

Rapporteur : Pierre-Alexandre MOURET

Par la demande du délégué à la Vie Associative d'élargir la commission Vie associative et à la proposition de Madame Dominique GUILLAN d'intégrer cette commission,

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-21 et L2121-22 :

VU la délibération 2024-01-01 en date du 22 janvier 2024, portant modification de la commission Vie Associative

VU le bureau municipal du 28 janvier 2025

CONSIDERANT la demande de Mme Dominique GUILLAN à intégrer la commission Vie Associative

Entendu l'exposé,

après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées, sans abstention.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- **DECIDE** de ne pas procéder à bulletin secret et de désigner les membres de la commission municipale, à main levée,
- **ELIT** les membres de la commission Vie associative : ALI BELHADJ Zaïme, GUILLAN Dominique, JULIENNE Benoit, MOURET Sandrine,

2025-02/02

**OBJET : Renouvellement adhésion à l'association Nord Ouest Autonomie (NOA) –
Année 2025**

Rapporteur : Françoise BALTHAZARD

Le service NOA assure l'accompagnement des personnes âgées, famille et entourage, de la prévention à la situation la plus complexe.

Soutenant les professionnels, il permet de favoriser le bien vieillir et le maintien à domicile des personnes de plus 60 ans.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'appui que le service NOA apporte aux seniors Saint-Aubinois,

CONSIDÉRANT les règles de calcul de la participation financière pour la commune, soit 4 € par administrés de plus de 60 ans (base INSEE 2020 en vigueur au 1er janvier 2024), soit 187 personnes.,

VU le Bureau municipal du 28 janvier 2025,

Entendu l'exposé,

après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées, sans abstention.

- **DÉCIDE** de participer financièrement à hauteur de 748 € pour l'année 2025 au service Nord Ouest Autonomie (NOA),
- **DIT** que la dépense sera prévue au Budget Primitif 2025.

2025-02/03

**OBJET : Renouvellement adhésion à l'association Terre et Cité du Plateau de Saclay
pour l'année 2025**

Rapporteur : Françoise BALTHAZARD

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que la commune souhaite être actrice dans la préservation des espaces ouverts et agricoles du plateau de Saclay,

CONSIDÉRANT que la cotisation pour l'adhésion est de 750 € pour l'année 2025,

VU le Bureau municipal du 28 janvier 2025,

Entendu l'exposé,

après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées, sans abstention.

- **DÉCIDE** d'adhérer à l'Association Terre et Cité – Plateau de Saclay -pour l'année 2025,
- **DÉCIDE** de payer la cotisation annuelle d'adhésion d'un montant de 750 €,
- **DIT** que la dépense sera prévue au Budget primitif 2025.

2025-02/04

OBJET : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025 pour les travaux de rénovation thermique de l'école maternelle les Alouettes

Rapporteur : Serge BLIN

Monsieur BLIN, adjoint au Maire en charge des travaux, informe le conseil municipal que la commune est éligible à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et qu'à ce titre, elle peut prétendre à une aide sur des dossiers spécifiques.

Après examen de la nature des dossiers susceptibles de bénéficier de ce soutien, il propose de présenter le dossier de réalisation de travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle suite à l'audit énergétique effectué en 2023.

Ce projet consiste en une rénovation thermique des bâtiments de l'école maternelle dont l'audit informe en préambule que la majorité des menuiseries de l'école ne sont pas performantes. Afin de rendre le plus concret et applicable possible les préconisations pour réduire les consommations d'énergie à un coût acceptable, la commune procèdera au remplacement des menuiseries de l'école.

Il précise que le plafond retenu pour cette aide est fixé à 200 000 € HT à un taux maximal de 50%.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé, sur la base d'un estimatif de travaux à 145 000 € HT soit 174 000 € TTC.

Le Conseil Municipal,

VU l'article L. 2121-29 du Code général des Collectivités Territoriales,

VU la circulaire préfectorale du 10 décembre 2024 relative à la Dotation de soutien à l'investissement local 2025,

VU le Bureau municipal du 28 janvier 2025,

CONSIDERANT la possibilité, pour la commune de déposer un dossier de Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au titre de rénovation des bâtiments scolaires,

Entendu l'exposé,

après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées, sans abstention

- **ADOpte** l'avant-projet concernant la rénovation de l'école maternelle par la rénovation des menuiseries, pour un montant total d'environ 145 000 € HT soit 174 000 € TTC décomposé selon le plan de financement joint au dossier.
- **S'ENGAGE** à utiliser ces subventions, sous son entière responsabilité, pour réaliser les travaux figurant dans les devis annexés à la présente délibération et conforme à l'objet du programme,
- **PRECISE** que le montant des dépenses sera inscrit au budget communal 2025, chapitre 23 de la section d'investissement.
- **SOLLICITE** de l'Etat une subvention de **72 500 €** au titre de la DSIL 2025 pour les travaux de rénovation thermique de l'école maternelle « Les Alouettes »
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la demande et au mandatement de la subvention

2025-02/05

OBJET : Demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025 pour les travaux de rénovation énergétiques de la Salle polyvalente de la colombe

Rapporteur : Serge BLIN

Monsieur BLIN, adjoint au Maire en charge des travaux, informe le conseil municipal que la commune est éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et qu'à ce titre, elle peut prétendre à une aide sur des dossiers spécifiques.

Après examen de la nature des dossiers susceptibles de bénéficier de ce soutien, il propose de présenter le dossier de réalisation de travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente de la Colombe suite à l'audit énergétique effectué en 2023.

Ce projet consiste en une rénovation des menuiseries et l'installation d'un système de chauffage et climatisation par pompe à chaleur dans les bâtiments de la salle polyvalente de la Colombe. Afin de rendre le plus concret et applicable possible les préconisations pour réduire les consommations d'énergie à un coût acceptable, la commune procèdera au remplacement des menuiseries, au changement des éclairages en LED et la mise en place d'un système de pompe à chaleur.

Il précise que le plafond retenu pour cette aide est fixé à 150 000 € HT à un taux de 50%.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé, sur la base d'un diagnostic estimatif des travaux à 138 900 € HT soit 166 680 € TTC.

VU l'article L. 2121-29 du Code général des Collectivités Territoriales,

VU la circulaire préfectorale du 10 décembre 2024 relative à la Dotation de soutien à l'investissement local 2025,

VU le Bureau municipal du 28 janvier 2025,

CONSIDERANT la possibilité, pour la commune de déposer un dossier de Dotation d'Equipement des Territoires ruraux au titre des rénovations énergétiques des bâtiments et équipements publics communaux avec travaux participants à la stratégie de transition écologique,

Entendu l'exposé,

après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées, sans abstention

- **ADOpte** l'avant-projet concernant la rénovation énergétique de la salle polyvalente de la Colombe par la rénovation des menuiseries, des éclairages et l'installation d'un système de pompe à chaleur pour un montant total d'environ 138 900 € HT soit 166 680 € TTC décomposé selon le plan de financement joint au dossier.
- **S'ENGAGE** à utiliser ces subventions, sous son entière responsabilité, pour réaliser les travaux figurant dans le programme annexé à la présente délibération et conforme à l'objet du programme,
- **PRECISE** que le montant des dépenses sera inscrit au budget communal 2025, chapitre 23 de la section d'investissement.
- **SOLLICITE** de l'Etat une subvention de **69 450 €** au titre de la DETR 2025 pour les travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente de la Colombe
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la demande et au mandatement de la subvention

Décision du Maire :

2025/01 - ACOMPTE A ALALIGUE DE L'ENSEIGNEMENT POUR LE VOYAGE EN ARDECHE POUR LE SEJOUR DE L'ANIMATION JEUNES DU 4 AU 16 JUILLET 2025

Questions diverses :

Fin du conseil à 21h05

Prochain Conseil municipal le 11 mars 2025 à 20h30.

Le secrétaire de séance
Benoit JULIENNE

Le Maire
Pierre-Alexandre MOURET

